



CBC
AGB

Direction générale adjointe
Finances, développement
et attractivité des territoires
Direction du développement des territoires
Service aménagement et observatoire des territoires

Monsieur Daniel FAVRE
Maire
Mairie
Place Robert Marcelpoil
01500 AMBERIEU EN BUGEY

LVB/CB/XD/CG
Dossier suivi par :
Madame Claire GENAUDY
tél : 04.74.24.48.17.

Bourg-en-Bresse, le 20 JAN. 2021

Monsieur le Maire,

Par courrier du 15 décembre 2020, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ambérieu-en-Bugey conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

La modification simplifiée intervient après le retour de la révision du PLU du contrôle de légalité. En effet, l'Etat a demandé des modifications car il a relevé certaines formes rédactionnelles inappropriées, des manques et des imprécisions. D'autres précisions sont apportées sur des points que l'instruction des autorisations d'urbanisme a relevés.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification simplifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

et les plus amicales

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué à
l'aménagement, aux aides aux communes,
à l'habitat, à la ruralité et à l'agriculture

Jean-Yves FLOCHON